

Séance du 08 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 08 juillet, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de LA TRIMOUILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. LE ROYER Tristan, Maire.

Date de la convocation : 02 juillet 2026
 Date d'affichage de la convocation : 02 juillet 2026
 Nombre de Conseillers en exercice : 15
 Nombre de Conseillers présents : 13
 Nombre de Conseillers représentés : 0
 Nombre de Conseillers absents : 2

Présents : MM LE ROYER Tristan, DESHAIS Christophe, Mme RIGOLET Cécile, M. PICHEREAU Ludovic, Mme FIÈVRE Karen, MM VAN THILLO Louis, DURAND Philippe, MORISSET Fabien, PÉRAULT-ROBIN Julien, LAPORTE MANY Antoine, Mmes LÉON Marie, GIRARDO Vinciane, BEAUBEYROT Constance.

Absentes excusées : Mmes RATHIER Louisa, FIANCETTE Alisson.

Mme BEAUBEYROT Constance a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé.

*MM. Antoine LAPORTE MANY et Julien PÉRAULT-ROBIN ont quitté la séance à 22 h 30.
 Par conséquent, ils n'ont pas pris part aux délibérations n°2026_57, 2026_58 et 2026_59.*

Ordre du jour :

- *Approbation du procès-verbal de la séance précédente.*
- *Election d'un secrétaire de séance.*
- *Présentation de l'étude organisationnelle réalisée par le CDG86.*
- *Actualité des commissions.*
- *Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : attribution des IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires).*
- 2026_48 Stages et réunions de l'adjoint administratif dans le cadre de ses fonctions à France Services : remboursement du coût salarial par la CCVG (Communauté de Communes Vienne et Gartempe).
- *Local France Services : transfert des permanences.*
- 2026_49 CCVG : Rapport d'activités 2025.
- 2026_50 Salle polyvalente : fixation du tarif de location des mange-debout
- 2026_51 Salle polyvalente : fixation des tarifs en cas de perte ou de détérioration des mange-debout et de la machine à café.
- *Cantine scolaire : réorganisation du service du midi.*
- *Cantine et garderie : évolution du procédé de paiement.*
- *Projet d'achat de l'ancienne école Ste Elisabeth.*
- 206_52 Immeuble 7 rue de la Liberté : révision du prix de vente.
- 2026_53 Lyre Trimouillaise : attribution d'une subvention complémentaire.



2026_54 Lyre Trimouillaise : convention d'occupation d'un local de la maison des associations 14 rue de la République.

2026_55 Lyre Trimouillaise : convention de mise à disposition de la salle de musique Claude Cauquais.

2026_56 Football Club Vallée du Salleron : renouvellement de la convention de mise à disposition des équipements du stade municipal.

- *Projet de création d'une ressourcerie*

- *Validation du site Intramuros.*

- *Actions envers les personnes isolées à domicile.*

2026_57 Motion relative à la suppression de postes du Centre des Finances Publiques de Montmorillon.

2026_58 Motion de rejet à la fermeture des écoles en territoire rural.

2026_59 Décisions modificatives.

- *Compte-rendu des décisions prises par le Maire.*

- *Question diverses.*



- **Présentation de l'étude organisationnelle réalisée par le Centre de Gestion de la Vienne.**

Mme Faustine GUÉRIN, Conseillère en organisation & Stratégie RH auprès du CDG86, présente les grands points de l'étude qui est en cours de réalisation.

- **Actualité des commissions.**

Chaque animateur rend compte des activités de sa commission.

- **Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : attribution des IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires).**

Dans l'attente d'informations complémentaires, le Conseil Municipal reporte sa décision.

2026_48 Stages et réunions de l'adjoint administratif dans le cadre de ses fonctions à France Services : remboursement du coût salarial par la CCVG (Communauté de Communes Vienne et Gartempe).

Personnellement concerné, M. Fabien MORISSET quitte la salle et ne prend pas part ni aux débats ni au vote.

Nombre de votants : 12 dont 12 présents.

M. le Maire rappelle que l'adjoint administratif, gestionnaire de l'agence postale communale, assure également les fonctions de conseillère France Services pour le compte de la CCVG.

Ainsi, dans le cadre de ses fonctions, cet agent est amené à effectuer des formations et à assister à des réunions concernant France Services sur le temps horaire de la Commune.

Par conséquent, il convient que la CCVG rembourse la Commune de La Trimouille.



M. le Maire soumet ce sujet à l'avis de l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte que l'adjoint administratif, gestionnaire de l'agence postale, effectue des formations et assiste à des réunions dans le cadre de ses fonctions de conseillère France Services et ce sur le temps horaire de la Commune,
- demande que la CCVG rembourse à la Commune les heures effectuées sur ce temps communal,
- autorise le Maire ou en cas d'absence Mme et MM. les Adjoints à signer tout document relatif à cette affaire.

- Local France Services : transfert des permanences.

M. le Maire rappelle que 2 conseillers France Services assurent une permanence le mercredi dans les locaux de l'agence postale communale.

Compte-tenu de l'exiguïté du bâtiment, cette situation engendre des soucis de confidentialité.

Par conséquent, dorénavant, un agent assurera une permanence à l'agence postale et l'autre agent sera présent à la mairie.

2026_49 Approbation du rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

M. le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG). Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2025 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte financier unique de cette même année.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention :

- approuve le rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

2026_50 Salle polyvalente : fixation du tarif de location des mange-debout.

Suite à l'achat de 12 mange-debout pour la salle des fêtes, le Conseil Municipal fixe le prix de location à 5 € l'unité.

Il est précisé que les housses ne sont pas fournies par la Commune.

La présente délibération entrera en vigueur le 23 juillet 2026.

2026_51 Salle polyvalente : fixation des tarifs en cas de perte ou de détérioration des mange-debout et de la machine à café.

Suite à l'achat de 12 mange-debout et d'une machine à café, le Conseil Municipal fixe les tarifs en cas de perte ou de détérioration comme suit :

- Mange-debout : 83 €.
- Machine à café contessa : 252 €



- Cantine scolaire : réorganisation du service du midi.

Mme Karen FIÈVRE, 4^{ème} Adjointe en charge des affaires scolaires, présente les évolutions projetées, à l'essai notamment pour la nouvelle organisation des services :

- en raison des effectifs, maintien de 2 services à la cantine : 1^{er} service pour les maternelles GS-CP et CE entre 11 h 50 et 12 h 30 et 2^{ème} service pour les CM entre 12 h 30 et 13 h 10.

- dans le cadre du développement durable, les élèves vont être sensibilisés au tri des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ainsi, à la fin du repas, il sera demandé aux élèves de CE et CM de jeter leurs déchets alimentaires dans un seau et les déchets papiers/plastiques dans un autre contenant.

Les assiettes, couverts et verres seront déposés par les élèves dans des bassines sur un chariot à la sortie de la cantine.

Cette démarche a pour objectif également d'amener les enfants à être plus autonomes et responsables.

- afin de maintenir un climat serein et positif à l'école, la commission affaires scolaires a établi en collaboration avec les enseignants, les enfants et le personnel communal, un document sur « les règles de vie pendant la récréation et la pause méridienne »

- en complément, un trombinoscope du personnel communal avec les fonctions de chacun va être réalisé. Il mentionnera que ces agents ont droit au même respect que les enseignants.

Les parents et les enfants seront informés de cette nouvelle organisation dès la rentrée de septembre.

- Cantine et garderie : évolution du procédé de paiement.

Dans l'attente d'informations complémentaires, ce point est reporté à une prochaine séance.

- Projet d'achat de l'ancienne école Ste Elisabeth.

Personnellement concernée, Mme Marie LÉON quitte la salle afin de ne pas participer aux débats.

M. le Maire informe l'assemblée que l'immeuble a été estimé entre 45 000 et 55 000 €.

Il rappelle que le projet consisterait à acheter le bâtiment et à le louer pour une activité de MAM (Maison d'Assistants Maternelles).

Les membres du Conseil souhaitent visiter les locaux afin notamment de voir les travaux à réaliser.

206_52 Immeuble 7 rue de la Liberté : révision du prix de vente.

M. le Maire rappelle que le bâtiment est en vente depuis octobre 2022 au prix initial de 130 000 € puis au prix de 115 000 € depuis mars 2025.

Il précise qu'aucune offre d'achat n'a été formalisée, les potentiels acquéreurs trouvant le prix de vente trop élevé.

De plus, à ce jour, le système de chauffage est hors d'usage.

Compte-tenu de ces éléments, M. le Maire propose de baisser le prix de vente.



Après délibération, le Conseil Municipal, considérant les éléments mentionnés ci-dessus, à l'unanimité :

- accepte la proposition de M. le Maire,
- décide de mettre en vente l'immeuble à usage d'habitation situé 7 rue de la Liberté, cadastré section AC n°111 et n°112 (une partie) au prix net vendeur de 69 900 € (soixante-neuf mille neuf cents euros),
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente avec tout acquéreur potentiel.

La signature de l'acte de vente définitif fera l'objet d'une nouvelle délibération.

2026_53 Lyre Trimouillaise : attribution d'une subvention complémentaire.

Mme Cécile RIGOLET, 2^{ème} Adjointe en charge des associations, rappelle à l'assemblée qu'en 2025, il a été omis de verser à la Lyre Trimouillaise la somme de 120 € correspondant à la prestation du 14 juillet.

Afin de réparer cette erreur, elle propose d'attribuer à l'association une subvention complémentaire de 120 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de verser à la Lyre Trimouillaise une subvention complémentaire de 120 €.

La dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal 2026.

2026_54 Lyre Trimouillaise : convention d'occupation d'un local de la maison des associations 14 rue de la République.

M. le Maire informe l'assemblée que la convention d'utilisation des locaux de la maison des associations passée avec la Lyre Trimouillaise est échue.

Il rappelle que la salle de musique « Claude Cauquais » ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins de l'association.

Celle-ci demande à disposer de :

- la salle de la future bibliothèque : usage permanent afin de permettre le stockage du matériel et des vêtements comme actuellement.

M. le Maire soumet ce sujet à l'avis du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de mettre à disposition de la Lyre Trimouillaise à titre gratuit, pour la période du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2027, les locaux de la maison des associations comme suit :

- la salle de la future bibliothèque à titre permanent.

L'association se chargera de son entretien.

- autorise M. le Maire ou cas d'absence Mme et MM. les Adjoints à signer la convention à intervenir et toute pièce nécessaire.



2026_55 Lyre Trimouillaise : convention de mise à disposition de la salle de musique Claude Cauquais.

M. le Maire informe l'assemblée que la convention de mise à disposition de la salle de musique « Claude Cauquais » est échue.

Par conséquent il propose de la renouveler pour une durée de 3 ans.

Cette salle aménagée au 1^{er} étage de l'immeuble cadastré section AC n°827, rue de la République, est utilisée par la Lyre Trimouillaise pour ses activités.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de renouveler la convention de mise à disposition de la salle de musique « Claude Cauquais » passée avec la Lyre Trimouillaise pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} août 2026, à titre gracieux,
- autorise M. le Maire ou cas d'absence Mme et MM. les Adjointes à signer la convention à intervenir et tout document s'y rapportant.

2026_56 Football Club Vallée du Salleron : renouvellement de la convention de mise à disposition des équipements du stade municipal.

M. le Maire informe l'assemblée que la convention de mise à disposition du stade municipal et des vestiaires arrive à échéance le 30 septembre prochain. Par conséquent, il propose de la renouveler dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de mettre à disposition du Football Club Vallée du Salleron, les équipements administratifs et sportifs du stade municipal, à titre gratuit, pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027,
- précise que l'affectation et la structure des locaux ne doivent pas être modifiées sans l'accord de la Commune,
- stipule que les entraînements ont lieu sur le terrain annexe, à raison d'une fois par semaine avec éclairage, le terrain d'honneur étant réservé pour les matchs,
- demande qu'un état des lieux soit établi,
- demande à avoir connaissance du calendrier des matchs afin de planifier l'entretien du terrain,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et tout document y afférent.

- Projet de création d'une ressourcerie.

M. le Maire donne lecture d'un mail de Mme Christelle FAYOL concernant la création d'une ressourcerie abritant un café librairie.

Cette personne est à la recherche d'un bâtiment.

Sa demande sera transmise à la CCVG par rapport au site de l'ancienne Ile aux Serpents.

MM. Antoine LAPORTE MANY et Julien PÉRAULT-ROBIN quittent la séance à 22 h 30.

Nombre de présents : 11



- Validation du site Intramuros.

*Le Conseil valide l'adhésion de la Commune au site d'information Intramuros.
Il conviendra de se renseigner sur le coût éventuel à venir pour la Commune.*

- Actions envers les personnes isolées à domicile.

Une trentaine de personnes sont inscrites sur le registre des personnes vulnérables.

M. le Maire rappelle l'importance de se soucier de ses concitoyens et demande aux élus d'être vigilants au quotidien.

2026_57 Motion relative à la suppression de postes du Centre des Finances Publiques de Montmorillon.

M. le Maire informe que le responsable du Centre des Finances Publiques de Montmorillon, a annoncé la suppression de 5 postes, parmi les 25 existants, au Centre de Montmorillon.

Cette diminution d'effectifs aura des conséquences sur le service rendu aux communes et alourdit considérablement la charge des Secrétaires de Mairie. La réduction du personnel administratif, sur les fonctions de l'Etat, se reporte une fois encore sur les Collectivités Locales.

La liste est longue des désengagements de l'Etat en matière de services directs aux Collectivités et en matières fiscale et financière. Après la suppression des Trésoreries de proximité pour rationaliser les Centres, c'est au tour des Centres, comme celui de Montmorillon, d'être durement touchés au point de ne plus pouvoir assurer toutes les missions qui leur sont confiées, notamment le lien avec les Mairies.

Le Conseil Municipal de La Trimouille tient à faire part de son désaccord et demande fermement, aux Parlementaires, de veiller à ce que les budgets permettent le recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement des services fiscaux et financiers.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'exprimer son désaccord et demande fermement, aux Parlementaires, de veiller à ce que les budgets permettent le recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement des services fiscaux et financiers ;
- De valider l'envoi de la motion aux Parlementaires du Département de la Vienne, au Préfet et à la Directrice de la DDFIP.

2026_58 Motion de rejet à la fermeture des écoles en territoire rural.

M. le Maire précise que le Gouvernement encourage l'engagement des maires au vu des élections municipales pour palier une baisse d'intérêt des populations à une prise de responsabilité dans les territoires ruraux.

Il a été établi des projets pour dynamiser nos communes. L'un des axes de campagne était le maintien des services de proximité.

L'Etat devait être à nos côtés pour relever ce défi.

Cependant la situation est bien différente :

- Baisse des dotations de l'Etat pour nos communes
- Fermeture de classes au motif d'une baisse démographique pas toujours justifiée
- Retrait des services (agence postale...)
- Contraintes urbanistiques limitant la construction de logements neufs sur le territoire.



Dans ces conditions, l'attractivité de nos communes semble bien compromise et nos projets de mandature se trouvent fortement affaiblis. Les Maires ont cette désagréable impression d'être lâchés par ceux qui les encourageaient il y a encore quelques mois.

Aujourd'hui, ce sont les écoles du territoire qui sont menacées. Or, loin des statistiques du Ministère, les écoles rurales sont des modèles de réussites.

Elles préparent parfaitement à l'entrée au collège en garantissant un bon apprentissage des fondamentaux.

Au plus haut du gouvernement, le Premier Ministre Sébastien LECORNU dit, au sujet des fermetures de classes, « On ne peut pas appliquer une logique purement comptable, froide et aveugle (...) il faut opérer à une véritable transparence sur les chiffres avec une visibilité pluriannuelle pour les élus locaux ».

Depuis quelques semaines, les Maires rencontrent les élus qui représentent notre territoire (Députés, Sénateurs, le Président Départemental...) et tous encouragent les Maires à conserver ce maillage nécessaire dans nos territoires ruraux.

Plus que jamais, nous souhaitons, en tant qu'élus, être associés aux décisions qui concernent nos territoires ruraux. Nous voulons défendre la réalité de nos écoles :

- Des écoles aux projets innovants, bien qu'éloignées des centres urbains s'appuyant sur le partenariat avec des associations du territoire;
- Des cours de langue dès la maternelle et projet culturel intergénérationnel autour de la ruralité ;
- Des écoles avec un enseignement aussi qualitatif que dans les structures scolaires plus importantes ;
- Des écoles avec une équipe pédagogique stable.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De demander à l'Etat de ne pas limiter les décisions de fermeture des classes à un arbitrage purement financier ;
- De transmettre la motion au Ministère de l'Education Nationale, au Préfet de la Vienne, au Député, aux Sénateurs et Mme la Directrice Académique des Services départementaux de l'Education Nationale de la Vienne.

2026_59 Décision modificative n°2 budget principal.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21312 (21) - 360 : Bâtiments scolaires	11 000,00		
215738 (21) - 344 : Autre matériel et outil	1 000,00		
2188 (21) - 340 : Autres immobilisations co	1 000,00		
2188 (21) - 359 : Autres immobilisations co	1 000,00		
2313 (23) : Constructions	-14 000,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615231 (011) : Entretien, réparations voiri	-800,00		
6817 (68) : Dot. prov. dépréc. actifs circul	800,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	



- Compte-rendu des décisions prises par le Maire.

Décision 2026-05 : décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les parcelles cadastrées AB 168, AC 234, AD 431 et 433, AB 75 et 482.

Arrêté 2026/46 : transfert de crédits c/2313 : - 129 €.
c/215738-op 354 (débroussailleuse) : + 129 €

- Questions diverses.

Vin d'honneur du 14 juillet : organisé dans le gymnase de l'école avec les climatiseurs.

Projet : une personne souhaiterait installer un distributeur de fromages.

La séance est close à 23 h 30

Le Maire,
Tristan LE ROYER

La Secrétaire de séance,
Constance BEAUBEYROT.

